



# Mobiloire : réseau départemental de bornes de recharge

## La mobilité électrique intercommunale



Avec le SIEL, les collectivités de la Loire peuvent bénéficier d'une aide de l'ADEME équivalent à 50% du coût d'installation de bornes de recharge. Le syndicat assure l'élaboration du projet, la mise en place, la maintenance et la supervision du réseau départemental baptisé mobiloire.

DES BORNES DE RECHARGE ACCÉLÉRÉE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES.

### #Investissement d'avenir avec le SIEL

Le SIEL a été retenu par l'ADEME pour conduire le projet départemental de réseau de bornes de recharge.

Les collectivités peuvent ainsi, via le syndicat, obtenir une subvention de 50% sur le prix d'une borne dans la limite de 13 000 €. Si l'investissement est supérieur, le SIEL applique alors sur la différence, le taux d'aide habituel pour les travaux d'électrification.

L'aide de l'ADEME, relative aux Investissements d'Avenir est valable jusqu'au 31/12/17.

Une borne de recharge de type accélérée coûte entre 8 000 et 13 000 €. Ce prix comprend la fourniture du matériel, la pose, le génie civil, le raccordement au réseau électrique et la signalétique. Le coût varie notamment selon les conditions d'accès au réseau de distribution électrique.

### Les conditions financières d'installation

Coût de fourniture et d'installation par borne	Financement SIEL (aide ADEME)	Financement Collectivité
inférieur à 13 000 €	50%	50%
supérieur à 13 000 €	50% jusqu'à 13 000 €	50% jusqu'à 13 000 €
	Aide selon le barème des travaux d'électrification	100% au taux de contribution des travaux d'électrification



### RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ADEME :

Gratuité de stationnement pour les véhicules électriques sur le territoire communal pendant deux ans minimum et pour une durée minimale de deux heures.

Borne disponible 24h/24 et 7j/7 sur un espace ouvert au public.

## #Un réseau public clé en main géré par le SIEL

Dans le cadre de sa compétence, le SIEL exploite les infrastructures de recharge. Cette mission comprend :

1. **La maintenance préventive :** Le SIEL programme une fois par an, une intervention sur les infrastructures (nettoyage, mises à jour, contrôles électriques...) faisant l'objet d'un rapport annuel.
2. **La maintenance curative :** Un service d'astreinte est organisé pour une remise en fonctionnement en 4 heures 7j/7.
3. **La supervision des bornes de recharge :** Chaque infrastructure est dotée d'un système de communication qui permet de renvoyer des informations vers un logiciel de supervision accessible depuis internet.

4. **La gestion de l'énergie :** Le SIEL souscrit les abonnements et paye les factures d'énergies relatives au réseau mobile.
5. **La gestion de la télécommunication des bornes :** Le SIEL souscrit les abonnements et paye les factures de communication relative au réseau mobile.
6. **La gestion des usagers.**

Les charges d'exploitation sont intégralement prises en charge par le SIEL jusqu'au 31/12/2018.

A partir du 01/01/2019, les charges d'exploitation sont partagées entre le SIEL et la collectivité (commune, EPCI).



### LE SIEL : OPÉRATEUR DE MOBILITÉ

Le site internet mobilore.fr permet aux utilisateurs de :

- géolocaliser les bornes et leur état
- réserver une borne de recharge
- créer leur compte utilisateur
- suivre leur consommation et leurs factures

Le réseau mobilore est prévu pour être compatible avec les autres réseaux présents sur les départements voisins. Ainsi les usagers pourront utiliser la même carte d'abonnement.

Les bornes mobilore complètent le maillage du territoire au regard des autres initiatives publiques et privées. L'essentiel de la recharge se fait au domicile ou sur le lieu de travail des usagers. Ces bornes sont donc là pour permettre des recharges occasionnelles sur l'espace public, le temps d'un rendez-vous, des courses, d'un spectacle ou en étape sur un trajet long.

### GRATUITÉ POUR LES UTILISATEURS :

Prise en charge par le SIEL, la recharge est gratuite jusqu'au 31/12/17.

Par la suite, ce sont les collectivités qui décideront ou non de maintenir la gratuité, à leurs frais.



[www.mobilore.fr](http://www.mobilore.fr)

### CONTACT :

Nabil HRAICHI - hraichi@siel42.fr - 04 77 43 97 84

### MADE IN 42

Les bornes retenues à l'issue d'un appel d'offres sont celles fabriquées par Atomelec à Saint-Bonnet le Château.

Chaque station comprend deux prises de type accélérée. Il faut en moyenne 1h30 pour recharger complètement une voiture dont la batterie serait totalement vide (variable selon le véhicule)..



Les cartes d'abonnement mobilore sont compatibles avec le réseau Eborn (Ardèche, Drôme, Isère, Haute-Savoie et Hautes-Alpes)



[www.siel42.fr](http://www.siel42.fr)

## Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire

4 av. Albert Raimond  
CS 80019 - 42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex  
Tél. 04 77 43 89 00 - Fax. 04 77 43 89 13  
E-mail : siel@siel42.fr

Le SIEL est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 326 communes de la Loire, 35 structures intercommunales et le Département. Ces collectivités confient au SIEL la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux.

Parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de Très Haut Débit, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

